

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 25 janvier 2019	N° 2019-49

Convocation du 18 janvier 2019

Aujourd'hui vendredi 25 janvier 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kevin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOL, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET
Mme Claude MELLIER à M. Max GUICHARD
M. Michel DUCHENE à M. Dominique ALCALA
Mme Béatrice DE FRANÇOIS à Mme Josiane ZAMBON
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Didier CAZABONNE
Mme Martine JARDINE à Mme Isabelle BOUDINEAU
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Daniel HICKEL
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Christophe DUPRAT à Mme Dominique IRIART à partir de 12h25
Mme Andréa KISS à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 12h00
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h40
M. Erick AOUIZERATE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 12h00
M. Nicolas BRUGERE à Mme Virginie CALMELS jusqu'à 10h45
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 10h35
Mme Nathalie DELATTRE à M. Stéphan DELAUX à partir de 10h30
M. Vincent FELTESSE à M. Arnaud DELLU à partir de 12h20
M. Philippe FRAILE-MARTIN à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 10h45
Mme Magali FRONZES à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h10
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE à partir de 12h00
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h15
M. Bernard LEROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h00
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h25
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 12h15

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 25 janvier 2019	Délibération
	Direction générale des Territoires Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Sud	N° 2019-49

Programme 50 000 logements - PESSAC - Secteur d'aménagement du Pontet Sud - Bilan de la concertation - Décision - Autorisation

Monsieur Michel DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1 – Contexte et objectifs

Localisé au sud-est de la commune de Pessac, intra-rocade, le site du Pontet sud s'étend sur environ 8 hectares le long du parcours de la ligne B de tramway, aux abords du stade Bougnard et du ruisseau du Serpent. Il est intégré à l'Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux inno campus (OIM BIC) et se situe en partie sud du Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) du Pontet instauré en 2010.

Sur ce site de projet situé en partie Sud du PAE du Pontet, la première ambition portée par la commune de Pessac et Bordeaux Métropole est de créer les conditions d'habiter correspondant aux attentes et aux besoins des ménages de la Ville et de la Métropole, tout en **préservant les qualités paysagères et environnementales** des lieux. Il est donc souhaité développer sur ce secteur une opération d'aménagement.

En application de l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales, Bordeaux Métropole est compétente en matière de « définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain mentionnées à l'article L. 300-1 du Code de l'urbanisme », dont les caractéristiques ont été précisées par la délibération métropolitaine n°2015-745 du 27 novembre 2015. L'opération d'aménagement du Pontet Sud, situé en partie sud du PAE du Pontet serait bien une opération d'aménagement d'intérêt métropolitain, dans la mesure où elle est située dans le périmètre du PAE du Pontet et qu'elle s'inscrit dans la programmation « 50 000 logements autour des axes de transports collectifs ».

La mise au point du projet urbain en partie Sud du PAE du Pontet et la préparation d'une future opération d'aménagement a été confiée par Bordeaux Métropole à la société publique locale d'aménagement La Fabrique de Bordeaux Métropole (La Fab).

La Fab a, dans ce cadre, lancé :

- une étude préalable de faisabilité et de capacité urbaine permettant l'élaboration de premiers principes d'aménagement et d'un pré programme de constructions,
- des études environnementales (caractérisation de la zone humide, expertise arboricole, diagnostic écologique faune flore, et diagnostic de pollution des sols et des eaux souterraines) permettant

d'inscrire la conception du projet en amont dans une démarche ERC d'Evitement, de réduction et de compensation des impacts du projet urbain.

Ces études ont permis de définir les objectifs suivants d'aménagement de ce secteur sud :

- **répondre au besoin de logements**, en proposant une offre diversifiée et qualitative de logements,
- **lutter contre l'étalement urbain**, en proposant une intensification urbaine le long du tramway et à proximité du centre-ville, aux abords d'un parc et d'un terrain de sport,
- **valoriser le patrimoine végétal existant** et le mettre en relation avec l'habitat futur, en développant des aménagements paysagers dans la continuité du parc urbain au Nord, et le long du ruisseau du Serpent,
- **requalifier et créer des espaces publics** en lien avec la fonction résidentielle du site, favorisant les liaisons inter-quartiers.

Une concertation organisée au titre des articles L103-2 et suivants du Code de l'urbanisme relative au projet d'opération d'aménagement urbain Pessac Le Pontet Sud a été ouverte par délibération n° 2018-165 du 23 mars 2018, reprenant ces objectifs poursuivis et précisant les modalités de la concertation.

2 – Déroulé et modalités de la concertation

1. Rappel des modalités de la concertation

Au regard du contenu du projet et au vu des objectifs précités, et ce, conformément à l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, Bordeaux Métropole a ouvert la concertation sur le projet du site de Pessac Pontet Sud, associant les habitants et les personnes concernées.

Les modalités de la concertation définies par la délibération 2018-165 du 23 mars 2018, étaient les suivantes :

- mise à disposition du public d'un dossier de concertation, en deux exemplaires, respectivement déposés l'un au service urbanisme de la Mairie de Pessac (Pôle territorial sud) et l'autre à la Direction de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages de Bordeaux Métropole,
- mise en ligne du dossier sur le site internet de Bordeaux Métropole à l'adresse suivante <http://participation.bordeaux-metropole.fr>,
- l'organisation d'une réunion publique a minima.

La délibération a été affichée en Mairie de Pessac et au siège de Bordeaux Métropole.

L'ouverture de la concertation s'est effectuée le 23 avril 2018. Elle a été annoncée par voie de presse le 16 avril 2018.

2. Déroulé de la concertation

La concertation s'est déroulée du 23 avril au 29 juin 2018 suivant les modalités préalablement définies.

Le dossier initial mis à disposition du public comportait une notice explicative définissant les objectifs poursuivis et un plan du périmètre de l'étude urbaine.

Ont ensuite été versés aux dossiers numériques de la concertation, sur le site de Bordeaux Métropole :

- la délibération du Conseil de Métropole du 23 mars 2018,
- un plan du périmètre de l'opération,
- une notice explicative définissant les objectifs poursuivis et donnant les grandes lignes du projet d'aménagement,
- un courrier d'information largement diffusé, invitant le public à assister à la promenade urbaine du 16 mai 2018,
- le livret distribué lors de la promenade urbaine du 16 mai 2018,
- le diaporama diffusé en réunion publique du 6 juin 2018.

Deux rencontres ont été organisées :

1. Le 16 mai 2018 – promenade urbaine

La première réunion participative s'est déroulée sous la forme d'une balade urbaine sur le site, ouverte à tous, animée par la maîtrise d'œuvre du projet et a débuté par un mot d'introduction du Maire de Pessac. Elle s'est tenue de 17h30 à 20h et a rassemblé entre 60 et 70 personnes.

Elle a été l'occasion de parcourir le site, de présenter les enjeux du projet et montrer la cohérence recherchée (en lien avec les quartiers avoisinants), de recueillir les attentes des habitants, leur vision et de partager les invariants.

Les quatre thèmes conducteurs suivants ont servi de base aux échanges :

- **prolonger le parc** : la prolongation des continuités paysagères entre quartiers avec la création de deux parcs :
 - o La « coulée verte » prolongeant le parc urbain du Pontet et recréant un lien paysager et d'usage entre le centre-ville de Pessac et le quartier de Saige (le débouché du parc au niveau de l'avenue de Saige sera élargi) ;
 - o La « trame bleue » le long du ruisseau du Serpent ;
- **conserver les arbres** : la conservation des masses boisées existantes et des arbres remarquables ;
- **circuler** : la préservation des cheminements d'usage existants pour créer les liaisons piétonnes, cyclables et automobiles du site,
- **habiter** : le déploiement d'une offre diversifiée et qualitative de logements, accessibles économiquement au plus grand nombre.

2. Le 6 juin 2018 – Réunion publique

Une réunion publique s'est déroulée le 6 juin sous la forme d'une présentation suivie d'échanges contributifs afin de permettre aux habitants de mieux comprendre les intentions du projet et de répondre à leurs questions.

La réunion publique a été animée par l'équipe de maîtrise d'œuvre et les représentants de La Fab, en présence du Maire de Pessac, des élus de secteur et des représentants de Bordeaux Métropole.

Elle s'est tenue de 18h à 20h à la Salle de la Châtaigneraie, rue Ferdinand Antoune à Pessac, et a rassemblé une cinquantaine de personnes.

L'objectif de cette réunion était de présenter l'avancement des réflexions de l'équipe de concepteurs autour des principales thématiques du projet urbain, de restituer les principaux retours et avis émis lors de la balade urbaine et d'évoquer les prochaines échéances.

Afin d'informer les publics sur la tenue de ces deux événements, les moyens de communication suivants ont été mis en place :

- annonce sur le site internet de Bordeaux Métropole (site de la participation),
- encarts dans la revue municipale de la ville de Pessac,
- courriers d'information concernant la promenade urbaine : courriers d'information aux habitants à proximité du secteur de projet et annonce dans l'infolettre Bordeaux métropole #79 (courriel),
- mise en place de panneaux d'information autour du site,
- courriels aux syndicats de quartier.

3. Le bilan de la concertation

La concertation réglementée a été clôturée le 29 juin 2018. Cette clôture a été annoncée par avis de presse le 22 juin 2018.

Le bilan de la concertation est joint en annexe 1 à la présente délibération. Celui-ci rappelle de manière synthétique le contexte de la concertation et ses modalités matérielles d'information et d'association du public. Il restitue les principales contributions, émises sous forme d'avis, d'observations ou de questions, tout au long de la concertation, ainsi que leur prise en compte dans l'élaboration du projet.

3 – Synthèse du bilan

Les principales thématiques mises en exergue par le bilan après analyse des avis recueillis auprès des participants sont les suivantes :

- les déplacements (nouveau maillage viaire, circulation, stationnement, liaisons douces) et principalement la localisation de la voie nouvelle de desserte,
- la programmation de l'opération (logements, commerces et équipements publics),
- la cadre de vie, paysage et environnement (préservation des espaces boisés et espaces verts),
- et autres thématiques diverses sur le projet (périmètre, coût ...).

De manière générale, les contributions font état d'un fort attachement des habitants à leur cadre de vie et d'une inquiétude quant à l'augmentation du trafic sur le secteur pour la tranquillité du quartier.

Le sujet des déplacements a été central lors des différents temps de la concertation et a reçu le plus d'observations, principalement :

- un questionnement du raccordement de la voie nouvelle à la rue Alphonse Daudet et son passage entre les pignons de quatre bâtiments, aboutissant à une demande de préciser une solution alternative, celle du raccordement au giratoire situé avenue Bougnard,
- des inquiétudes concernant les flux de circulation générés par le projet urbain et ses répercussions sur le trafic du secteur, les nuisances sonores et visuelles, et la sécurité pour les habitants les plus fragiles.

Il est également ressorti à plusieurs reprises :

- une demande de favoriser les modes de déplacement doux (piétons, cycles),
- une alerte sur les besoins de stationnement actuels (école Jeanne d'Arc) et futurs.

Plusieurs contributions ont exprimé des avis favorables concernant le projet paysager, l'attention portée à la conservation des masses boisées, la place de la nature et la densité raisonnée du projet. Les habitants ont ainsi été sensibilisés aux incidences environnementales du projet urbain et informés que celles-ci avaient fait l'objet d'un dossier d'examen « au cas par cas » ayant donné lieu le 11 juillet 2018 à une décision de dispense de réalisation d'étude d'impact dans le cadre de la démarche d'évaluation environnementale menée par Bordeaux Métropole.

Une des difficultés rencontrée lors de la concertation a été le décalage entre l'attente forte des participants d'avoir à disposition des éléments précis et aboutis sur le projet urbain et la temporalité d'une concertation réalisée en phase de conception du projet, qui a vocation à venir alimenter le travail des concepteurs urbains pour la poursuite des études.

Le bilan présente également les réponses apportées, et dans quelle mesure les sujets débattus tout au long de la concertation ont été pris en compte et permettront d'alimenter les études et dossiers de demande d'autorisation, avant la création de l'opération d'aménagement.

4 – Conclusions

Les échanges avec les participants ont permis aux collectivités et à La Fab de préciser, quand cela était possible, certains aspects du projet urbain et de prendre acte des attentes des participants pour la suite des études de conception.

Il est notamment proposé de retenir le principe d'un raccordement de la voie nouvelle directement au niveau du rond-point de l'avenue Bougnard (et non plus rue Alphonse Daudet comme cela était initialement envisagé).

A l'issue de la concertation règlementée, des ateliers ont été organisés, vendredi 30 novembre 2018, afin de présenter aux habitants :

- la synthèse des observations émises dans le cadre du bilan de la concertation,
- la manière dont il allait être proposé aux élus métropolitains de prendre en compte ces observations dans le projet urbain.

Il a ainsi été présenté aux habitants les avantages et inconvénients du scénario de schéma viaire vers lequel ils avaient souhaité s'orienter, à savoir le raccordement de la voie nouvelle au rond-point, au regard du scénario initial.

Les études urbaines vont pouvoir se poursuivre sur la base des éléments de programme alimentés et consolidés par les résultats de la concertation.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions des articles L103-2 et suivants du Code de l'urbanisme,

VU l'article L5217-2 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015-745 du 27 novembre 2015 et son annexe,

VU la délibération n° 2018-165 en date du 23 mars 2018, décidant d'ouvrir à la concertation le projet du site de Pessac Pontet sud,

VU le bilan de la concertation annexé à la présente délibération,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'une concertation s'est déroulée du 23 avril au 29 juin 2018 sur le projet urbain envisagé sur le secteur le Pontet sud à Pessac, au sein du périmètre du programme d'aménagement d'ensemble du Pontet,

CONSIDERANT QUE la concertation a permis de préciser certains aspects du projet et de prendre en considération les remarques des habitants pour la suite des études de conception du projet,

DECIDE

Article unique :

D'approuver le bilan ci-annexé de la concertation ouverte par délibération n°2018-165 en date du 23 mars 2018 portant sur le projet d'opération d'aménagement du Pontet sud, à Pessac.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur JAY;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 janvier 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 31 JANVIER 2019	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 31 JANVIER 2019	le Vice-président,
	Monsieur Michel DUCHENE